

COLLECTION NOUVELLES FISCALES

Jean-Pierre Looten

GUIDE
DE
PROCÉDURE
FISCALE

**OBLIGATIONS,
DROITS ET RECOURS**

 EDITIONS
LIAISONS

Dr 556

Jean-Pierre Looten

GUIDE DE PROCÉDURE FISCALE

6611

$\frac{1}{2}$



Obligations, droits et recours

Directeur de collection : Alain Bouron

 EDITIONS
LIAISONS

1, avenue Edouard-Belin 92856 RUEIL-MALMAISON

Sommaire

1 – RECHERCHE D'UNE SITUATION FISCALEMENT PRUDENTE

Recherche des options : du souhaitable au possible	13
<i>Quelques contentieux récurrents</i>	13
<i>Options de l'entreprise</i>	15

Application des lois fiscales dans le temps	19
<i>Principe : entrée en vigueur dès la publication</i>	19
<i>Lois fiscales relatives à l'assiette de l'impôt</i>	19
<i>Lois de procédure</i>	22
<i>Lois relatives aux pénalités</i>	24
<i>Lois interprétatives</i>	24
<i>Lois de validation</i>	25
<i>Fin de la loi fiscale</i>	25

Application du droit international et du droit européen	27
<i>Compatibilité des lois nationales avec les directives communautaires</i>	27
<i>Application directe des normes communautaires</i>	28
<i>Convention européenne des droits de l'homme</i>	29

Du bon usage de la loi : la doctrine administrative	31
<i>Champ d'application</i>	31
<i>Conditions d'application de la doctrine</i>	34
<i>Application du décret de novembre 1983 en matière fiscale</i>	38

L'accès aux documents administratifs 39

Procédure d'accès aux documents administratifs 39

Documents communicables 39

2 – LE CONTRÔLE FISCAL : GARANTIES DE L'ENTREPRISE VÉRIFIÉE**Interlocuteurs du contribuable** 45

Services d'assiette 45

Recouvrement 47

Délai de contrôle 49

Délai de reprise 49

Computation des délais de reprise 50

Extension du délai de reprise 51

Contrôle dans les locaux de l'Administration 53

Contrôle formel et contrôle sur pièces des déclarations 53

Droit de communication 55

Contrôle au sein de l'entreprise 59

Vérification de comptabilité 59

Contrôles inopinés, visites domiciliaires, enquêtes 72

Examen contradictoire de l'ensemble de la situation fiscale personnelle 77

Définition 77

Garanties du contribuable 78

Mise en œuvre de l'examen contradictoire d'ensemble de la situation fiscale personnelle 79

Nécessité pour le contribuable de justifier de l'origine de ses revenus 82

Conséquence du défaut de justification 83

Examen contradictoire de la situation fiscale personnelle du dirigeant et vérification de l'entreprise 85

L'examen contradictoire de l'ensemble de la situation fiscale personnelle du dirigeant débouche sur la vérification de l'entreprise 85

Assimilation des recettes du dirigeant à des revenus sociaux ou professionnels 87

Revenus réputés distribués 88

3 – CONCLUSION DU CONTRÔLE : LE CHOIX DE LA PROCÉDURE ET LA NOTIFICATION DES REDRESSEMENTS**Choix de la procédure applicable à l'issue du contrôle** 93

Procédure de redressement contradictoire 93

Autres procédures contradictoires 94

Procédures d'imposition d'office 100

Conséquences de l'imposition d'office 107

Situation d'imposition d'office : la charge de la preuve incombe toujours au contribuable 107

Perte des garanties procédurales en situation de taxation d'office 107

Notification des redressements 111

Forme et acheminement de la notification de redressements 111

Motivation de la notification de redressements 117

Notification des pénalités 122

Effets de la notification 126

4 – NÉGOCIATION AVEC L'ADMINISTRATION : PHASE PRÉCONTENTIEUSE ET RÉCLAMATION AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX	
Phase précontentieuse : ultimes négociations avant la mise en recouvrement	137
Interlocuteur départemental, médiateur, député	137
Saisine de la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires	141
Saisine de la Commission départementale de conciliation : une procédure spécifique aux droits de mutation	148
Début de la phase contentieuse : la réclamation au directeur des services fiscaux	149
Préalable nécessaire à toute action contentieuse	149
Réclamation	151
Délais de réclamation au directeur	153
Réclamation valablement signée	156
La réclamation doit viser un dégrèvement très étendu et être accompagnée d'une demande de sursis de paiement	158
Décision du directeur des services fiscaux	159
5 – LE RECOURS AU JUGE PAR LE CONTRIBUABLE	
Le contentieux devant le juge administratif	165
Procédure devant le tribunal administratif	165
Contentieux de l'assiette de l'impôt	180
Recours pour excès de pouvoir	191
Procédures d'urgence	192
Voies de recours	195
Pourvoi devant la cour administrative d'appel	195

Pourvoi en cassation	196
Le tribunal de grande instance juge de l'impôt	199
Compétence du tribunal de grande instance	199
Instance devant le tribunal de grande instance : la procédure spéciale de l'article R. 202-2 du L.P.F.	200
Voies de recours	203
Le tribunal de grande instance juge pénal	205
Éléments constitutifs du délit de fraude fiscale	205
Condamnations encourues	206
Personnes punissables	206
Procédure pénale fiscale	207
Règlement des conflits de compétence	209
6 – ANNEXES	211
Liste des abréviations	213
Modèles de lettres, réponses, réclamations ou requêtes	215
Imprimés administratifs	227
Table alphabétique	279

L'expérience du contentieux fiscal démontre que le contrôle fiscal est particulièrement dévastateur quand on a négligé d'en envisager l'éventualité : options de gestion fiscalement agressives, comptabilité insuffisante...

- C'est sur le terrain de la procédure que va se jouer une phase décisive de la bataille. Les déclarations légales n'ont pas été faites, les pièces justificatives des revenus ou des résultats sont évanescentes... Le contribuable, même de bonne foi, perd alors toute garantie et ne peut plus s'en remettre qu'au sens de la responsabilité de l'Administration.
- En revanche, une utilisation judicieuse et rigoureuse des règles de la procédure fiscale, tout au long du processus économique, peut anéantir les résultats d'un contrôle. C'est en effet au moment de la réalisation des opérations économiques, et non devant les tribunaux, que commence la procédure fiscale.
- Ce guide pratique, qui s'adresse non seulement aux conseils habituels de l'entreprise, mais également à tous les responsables d'entreprise soucieux d'optimiser les risques liés à la procédure et au contentieux fiscal, veut aborder le contrôle fiscal globalement, dans sa chronologie, de la décision de gestion jusqu'au recours devant le juge de l'impôt.
- Le renvoi systématique aux textes et aux références jurisprudentielles les plus récentes permet au lecteur d'affiner et d'approfondir son information.
- Cet ouvrage est complété d'annexes pratiques : fac-similés des imprimés administratifs les plus couramment utilisés, multiples modèles de lettres ou de recours.

Jean-Pierre LOOTEN - Conseiller de tribunal administratif. DEA de Droit des affaires. DEA de Droit public.

 EDITIONS
LIAISONS

Diffusé par GEODIF
61, bd Saint-Germain
75240 Paris cedex 05

